

AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territorial du Tarn organise, dans le Tarn, le jeudi 26 Janvier 2017, en convention avec les Centres de Gestion de l'Aude, de l'Aveyron, du Gard, de l'Hérault, du Lot, de la Lozère, des Pyrénées Orientales et du Tarn-et-Garonne :

Un concours externe, un concours interne et un 3^e concours pour l'accès au grade d'Agent de Maîtrise Territorial, Spécialité «environnement, hygiène»

Pour 67 postes sont répartit de la façon suivante :

Concours externe : 20 postes Concours interne : 40 postes Troisième concours : 7 postes

Conditions d'inscription

Le concours externe est ouvert pour 20% au moins des postes mis au concours :

- aux candidats titulaires de deux titres ou diplômes sanctionnant une formation technique et professionnelle, homologués au moins au niveau V.
- aux candidats ne disposant pas du diplôme requis pour l'accès à ce dernier, pouvant bénéficier de conditions dérogatoires d'accès à ce concours. Ces conditions sont les suivantes : être père ou mère de 3 enfants et plus, être sportif de haut niveau et figurer à ce titre sur une liste publiée au Journal Officiel ou être en possession d'une équivalence de diplôme.

<u>Le concours interne</u> est ouvert pour 60 % au plus des postes mis au concours aux fonctionnaires et agents publics ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale. Ces candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours de trois années au moins de services publics effectifs dans un emploi technique du niveau de la catégorie C, compte non tenu des périodes de stage ou de formation dans une école ou un établissement ouvrant accès à un grade de la Fonction Publique. Ils doivent également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions.

<u>Le troisième concours</u> est ouvert pour 20 % au plus des postes mis au concours aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour l'accès au troisième concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes.

Les activités professionnelles mentionnées ci-dessus doivent correspondre à l'encadrement d'équipes techniques, à la direction ou la réalisation de travaux nécessitant une compétence professionnelle technique étendue.

En outre, en vertu du dernier alinéa de l'article 36 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, «la durée de ces activités professionnelles ou de ces mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public».



Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale



Les dossiers d'inscription sont à demander par écrit du 6 septembre au 5 octobre 2016 minuit au : Centre de Gestion du Tarn, 188 rue de Jarlard - 81000 Albi. (<u>Joindre une enveloppe format 21 x 29,7 libellée à votre nom et adresse et affranchie pour un envoi de 100 g</u>).

Ou à retirer sur place aux bureaux du CDG 81 du 6 septembre au 5 octobre 2016 (jusqu'à 16 h 45)

Ou à télécharger sur le site <u>www.cdg81.fr</u> du 6 septembre au 5 octobre 2016 (jusqu'à minuit) Les demandes de dossier d'inscription par messagerie électronique et télécopie ne seront pas satisfaites.

Date limite de dépôt des dossiers : jusqu'au 13 octobre 2016 16 h 45 sur place et minuit pour un envoi par courrier (le cachet de la poste faisant foi)

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service concours au numéro suivant : **05.63.60.16.62**